

SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Pays Bourian dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Ostal à Rampoux, sous la présidence de Christian LEGRAND, Président.

Date de la convocation : 12 mars 2021

Compte-tenu de l'état de crise sanitaire, le quorum est fixé au tiers de l'effectif du comité syndical.

Nombre de délégués :	En exercice :	35
	Présents :	21
	Pouvoirs :	1

Suppléants ne participant pas au vote : 0

Etaient présents :

AUBRY Richard, BESSIERES Rosette, BOULICOT Emmanuel, COMBES Michel, CURNAC Jean-Marie, CUNIAC Didier, FAURIE Jean-Claude, FEFFER Sandra, LABRANDE Patrick, LACROIX Jean-Marc, LARRIVE Geneviève, LEGRAND Christian, LESERVOT Gilles, MAGOT Stéphane, PELLETIER Didier, ROSSIGNOL Guy, SALANIE Pascal, SEGOL Pierre, SOURZAT Annie, VAYSSIERES André, VILARD Gilles.

CRASSAT Fabienne a donné pouvoir à VILARD Gilles.

Le Président remercie les membres de leur présence et constate le quorum.
Patrick LABRANDE est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 8 mars 2021
- Approbation du Compte-administratif 2020
- Approbation du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021
- Contribution des Communautés de communes au titre de l'année 2021
- Renouvellement de l'adhésion à la fédération nationale des SCoT
- Affermissement tranche conditionnelle marché EVEN Conseil
- Lancement consultation pour l'élaboration du SCoT
- Questions diverses

**** DELIBERATIONS ****

2021.0322.01- Approbation du PV de la séance du 8 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2021.0322.02- Approbation du Compte-administratif 2020

Monsieur Christian LEGRAND, Président du Syndicat Mixte du Pays Bourian, préside la séance, et présente au Comité Syndical le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			0	9 512,98		9 512,98
Opérations de l'exercice	18 948,00	26 000,00	17 295,63	38 187,00	36 243,63	64 187,00
TOTAUX	18 948,00	26 000,00	17 295,63	47 699,98	36 243,63	73 699,98
Résultats de clôture		7 052,00		30 404,35		
Restes à réaliser	28 422,00				28 422,00	
Résultats définitifs	21 370,00			30 404,35	21 370,00	30 404,35

Monsieur LEGRAND s'étant retiré au moment du vote, le compte administratif est soumis au vote par Monsieur Stéphane MAGOT, Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 21 voix POUR sur 22, adopte le compte administratif 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021.0322.03- Approbation du compte de gestion 2020

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le budget supplémentaire, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame PETIT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021.0322.04- Affectation du résultat 2020

Monsieur le président expose qu'en application de l'Instruction Ministérielle M14 sur la comptabilité des communes, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997, il convient de procéder à l'affectation du résultat tel qu'il apparaît sur le Compte Administratif 2020.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe +(excédent) ou – (déficit)	+ 20 891,37
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du CA précédé du signe + ou -	+ 9 512,98
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 30 404,35
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé + ou-) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 7 052,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé + ou -)	- 28 422,00
Besoin de financement F = D + E	21 370,00
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	30 404,35
2) H. Report en fonctionnement R 002	0
DEFICIT REPORTE D 002	0

2021.0322.05- Vote du budget primitif 2021

Le Comité syndical, après avoir entendu la présentation du budget primitif principal de l'exercice 2021, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget qui peut se résumer ainsi :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	95 366,00	95 366,00
INVESTISSEMENT	82 102,35	82 102,35
BUDGET TOTAL	177 468,35	177 468,35

(Voir maquette réglementaire, disponible au siège du syndicat mixte du Pays Bourian)

2021.0322.06- Contribution des Communautés de communes au titre de l'année 2021

Monsieur le Président rappelle que le fonctionnement du syndicat mixte est assuré par la cotisation des communautés de communes Quercy-Bouriane et Cazals-Salviac au prorata de leur population DGF. Le budget 2020 du syndicat mixte a été voté, après concertation avec les présidents des communautés de communes. Il prend en compte une recette de 95 366 € correspondant à leur participation. Afin de pouvoir encaisser cette recette, une délibération fixant le montant de la cotisation est nécessaire.

Monsieur le Président propose donc que la cotisation soit fixée comme suit :

	Population DGF 2020	Montant de la cotisation
CC Quercy Bouriane	12 084	61 881 €
CC Cazals Salviac	6 539	33 485 €
Total	18 623	95 366 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte la proposition à l'unanimité.

2021.0322.07- Adhésion à la Fédération nationale des SCoT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Par délibération du 19 mars 2019, le Syndicat Mixte avait approuvé l'adhésion à cette fédération.

Compte tenu de l'intérêt que trouve notre syndicat dans les services proposés (en particulier juridiques) et à participer aux travaux de la Fédération nationale des SCoT, il est proposé que notre établissement renouvelle son adhésion pour l'année 2021. La cotisation pour l'année 2021 s'élèverait à 300 euros (cotisation plancher pour les SCoT dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la Fédération nationale des SCoT.

2021.0322.08- Marché d'étude pour l'élaboration de l'Etat Initial et l'évaluation environnementale : affermissement de la tranche conditionnelle

Vu la délibération du comité syndical du Pays Bourian du 12 décembre 2019 attribuant le marché pour la réalisation du diagnostic environnemental et l'évaluation environnementale du SCoT, Considérant que l'évaluation environnementale est une mission obligatoire du SCoT, Considérant que la suite de la démarche d'élaboration du SCoT va être engagée,

Il y a lieu d'affermir la tranche conditionnelle du marché attribué à Even Conseil.
Le coût de cette mission est fixé par l'acte d'engagement à 32 137,50 € HT, soit 38 565 € TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer l'ordre de service et à effectuer toute démarche utile à la mise en œuvre de cette délibération.

2021.0322.09- Elaboration du SCoT – Autorisation de lancement des études

Vu le code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.131-1 et suivants

Vu la délibération du comité syndical du Pays Bourian du 18 juin 2014 prescrivant l'élaboration du SCoT et fixant les modalités de concertation avec la population,

Vu la délibération du comité syndical du Pays Bourian du 12 décembre 2019 attribuant le marché pour la réalisation du diagnostic environnemental et l'évaluation environnementale du SCoT,

Vu la délibération du comité syndical du Pays Bourian du 25 novembre 2020 décidant de mettre en œuvre les ordonnances de modernisation du SCoT et de simplification de la hiérarchie des normes en matière de documents d'urbanisme,

Vu la délibération du comité syndical du Pays Bourian du 25 novembre 2020 approuvant la constitution d'un groupement de commande pour l'élaboration du SCoT et des PLUi,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la démarche d'élaboration du SCoT afin de définir un projet de territoire et d'avoir des documents de planification opérationnels,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- de lancer la consultation pour un poursuivre les études d'élaboration du SCoT
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**** QUESTIONS DIVERSES ****

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Patrick LABRANDE.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2021

- 2021.0322.01- Approbation du PV de la séance du 8 mars 2021**
- 2021.0322.02- Approbation du Compte-administratif 2020**
- 2021.0322.03- Approbation du compte de gestion 2020**
- 2021.0322.04- Affectation du résultat 2020**
- 2021.0322.05- Vote du budget primitif 2021**
- 2021.0322.06- Contribution des Communautés de communes au titre de l'année 2021**
- 2021.0322.07- Adhésion à la Fédération nationale des SCoT**
- 2021.0322.08- Marché d'étude pour l'élaboration de l'Etat Initial et l'évaluation environnementale : affermissement de la tranche conditionnelle**
- 2021.0322.09- Elaboration du SCoT – Autorisation de lancement des études**

AUBRY Richard

BESSIERES Rosette

BOULICOT Emmanuel

COMBES Michel

COURNAC Jean-Marie

CUNIAC Didier

FAURIE Jean-Claude

FEFFER Sandra

LABRANDE Patrick

LACROIX Jean-Marc

LARRIVE Geneviève

LEGRAND Christian

LESERVOT Gilles

MAGOT Stéphane

PELLETIER Didier

ROSSIGNOL Guy

SALANIE Pascal

SEGOL Pierre

SOURZAT Annie

VAYSSIERES André

VILARD Gilles.